



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **16 décembre 2019**

Délibération n° 2019-4026

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à l'association VoisinMalin pour ses actions en faveur de l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2020**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets**

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Baume

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 164

Date de convocation du Conseil : mardi 26 novembre 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 18 décembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burrucand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Hugué, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, M. Llung, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Runel), Bernard (pouvoir à M. Eymard), Mme Balas (pouvoir à Mme de Lavernée), M. Bousson (pouvoir à M. Suchet), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Petit), MM. Martin (pouvoir à M. Girard), Moretton (pouvoir à M. Jeandin), Piegay (pouvoir à M. Germain), Sannino (pouvoir à Mme Laurent).

Absents non excusés : MM. Vesco, Aggoun, Genin, Passi.

Conseil du 16 décembre 2019**Délibération n° 2019-4026**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Prévention et gestion des déchets - Attribution d'une subvention à l'association VoisinMalin pour ses actions en faveur de l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés pour l'année 2020**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction eau et déchets - déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 novembre 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon, compétente en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, souhaite favoriser, en vue, notamment, d'atteindre les objectifs nationalement définis, les actions qui permettent une amélioration du tri des déchets.

L'association VoisinMalin vise à redonner une place aux habitants des quartiers populaires en mobilisant un réseau d'habitants-ressources dans les quartiers, dénommés les Voisins Malins, afin de rompre l'isolement des autres habitants, de les reconnecter aux services publics tout en relançant une dynamique à l'échelle du quartier.

La Métropole prévoit, d'ici à la fin 2019, l'implantation de nouveaux silos multi-matériaux sur l'ensemble de son territoire et, notamment, sur le quartier d'intervention des Voisins Malins à Villeurbanne. Ainsi sensibiliser les habitants de ce secteur leur permettrait donc de mieux appréhender le changement de dispositif et de rappeler les enjeux du tri et du recyclage. Par ailleurs, la mise en œuvre de la "simplification du geste de tri" à partir de janvier 2020 sur l'ensemble de la Métropole constitue une excellente opportunité de lancer une campagne d'information terrain sur les consignes de tri à destination des habitants.

Les objectifs auxquels concourt l'association VoisinMalin participent donc à la mise en œuvre des politiques publiques de la Métropole en matière de prévention et d'amélioration du tri.

Pour l'année 2020, l'association a défini un programme d'actions pour sensibiliser les habitants qui se décompose en 3 actions spécifiques :

- tenue de stands en pied d'immeuble : ces rencontres se feront dans un 1^{er} temps en soutien des équipes de messagers du tri de la Métropole sur des stands en pied d'immeuble. Grâce à leur connaissance d'un grand nombre d'habitants et à la confiance acquise auprès du voisinage lors des missions précédentes, les Voisins Malins pourront engager un dialogue privilégié et favoriser la mise en contact avec les messagers du tri présents à leur côté. Une 1^{ère} information sur l'arrivée des silos pourra ainsi être transmise aux personnes approchées dans ce cadre,

- réalisation de porte à porte exhaustif auprès des habitants : pour compléter cette information donnée en pied d'immeuble qui ne peut être que partielle, les Voisins Malins se rendront, dans un 2^{ème} temps, au domicile des 550 foyers de la zone concernée, pour engager la discussion sur la valorisation des déchets et échanger sur l'intérêt du tri sélectif,

- mise en place d'un guichet d'information continue : tout au long de la mission, l'information sera également relayée au Comptoir d'EmerJean (conciergerie de quartier) dans lequel, de la documentation et du personnel formé pourra renseigner le public. Le Comptoir connaît une fréquentation en constante augmentation du fait du développement des services qu'il propose. En complément, les informations seront transmises auprès des autres acteurs du territoire pour leur permettre de diffuser une information pertinente.

Sur le quartier identifié, les Voisins Malins sont de manière spécifique salariés de l'entreprise EmerJean qui participe à l'expérimentation "territoires zéro chômeur de longue durée" et qui a pour mission d'expérimenter durant 5 ans une nouvelle approche pour la résorption du chômage de longue durée (loi n° 2016-231 du 29 février 2016).

Le budget prévisionnel de l'association VoisinMalin pour ses actions en faveur de l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés, d'un montant total de 24 527 €, est le suivant :

Dépenses (en €)		Recettes (en €)	
achats	148	subventions d'exploitation autre que Métropole de Lyon	5 315
services extérieurs	14 536	subvention Métropole de Lyon	19 500
impôts et taxes	550	autres produits gestion courantes	- 288
charges de personnel	9 224		
autres charges	69		
Total TTC	24 527	Total TTC	24 527

Il est donc proposé au Conseil d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant total de 19 500 € au profit de l'association VoisinMalin, dans le cadre de ses actions en faveur de l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés pour 2020.

Le versement de cette subvention sera encadré par une convention à conclure avec l'association bénéficiaire ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 19 500 € au profit de l'association VoisinMalin, dans le cadre de ses actions en faveur de l'amélioration du tri des déchets ménagers et assimilés, pour l'année 2020,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association VoisinMalin définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 19 500 €, sera imputée sur les crédits à inscrire au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 6P25O2482.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2019.